

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

## ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011
- 1.4 Dépôt des états financiers 2010
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2011
- 1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de juin
- 2.2 Engagement de crédits – Juillet
- 2.3 Dépôt des états financiers semestriels au 31 mai 2011

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Résolution pour contrat et demande CPTAQ  
- Localisation borne fontaine sèche, 1<sup>er</sup> Rang Price
- 3.2 Engagement Patrick Bureau, pompier volontaire

### **4. Transport, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Entériner paiement subvention aide au déneigement chemin du Lac-Veillet nord et sud
- 4.2 Réclamation – 681 rue St-Alphonse
- 4.3 Entretien des véhicules – Démission

### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande de dérogation mineure, 5, chemin du Chevreuil
- 5.2 Établissement de servitudes contrat – 2333-5276 Québec inc
- 5.3 Autorisation signature de contrat – Transaction Abitibi-Consolidated pour accès au lac du Missionnaire – Correction de résolution 2011-06-157
- 5.4 Versements des paiements contrat d'entretien du parc Julien-Rivard
- 5.5 Demande CPTAQ – Garage Gaston Champagne

### **6. Loisirs et culture**

- 6.1 Demande Rallye Lac-aux-Sables
- 6.2 Demande Appartenance Mauricie
- 6.3 Colloque Villes et Villages en santé

### **7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 Club Quad Rive-Nord
- 7.2 Demande feux d'artifice 511, rue St-Alphonse
- 7.3 Demande ARPRLAS – Journée du 30 juillet
- 7.4 Appui municipalité de St-Cyprien-de-Napierville
- 7.5 Varia
  - 7.5.1 Autorisation budget supplémentaire, Demande MDDEP – Parc industriel

7.6 Période de questions – Parole à l’assemblée

7.7 Levée de l’assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 4<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille onze (4 juillet 2011), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire  
Marius St-Amant, conseiller  
Daniel Roy, conseiller  
Ghislain Trépanier, conseiller  
Lise Méthot conseillère  
Réjean Gauthier, conseiller  
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l’assemblée**

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour**

M. Hamelin fait la lecture de l’ordre du jour.

**2011-07-172\_**

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier, que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 4 juillet 2011, tel que présenté et en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu ;

**2011-07-173**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Marius St-Amant et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt des états financiers 2010**

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2010 effectuée par M. Guy Désaulniers CA de la firme , Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA.

**2011-07-174** Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil de la municipalité adopte le rapport du vérificateur de la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c. CA et le rapport financier pour l'exercice 2010 présentant un surplus de 143 582 \$ des activités financières de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Dépôt du bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2011**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du bordereau de correspondance du mois de juillet 2011 préparé par Mme Madeleine Hébert, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2011 et devant être présentée au conseil ;

**2011-07-175** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot, que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19h56

Fin : 20h19

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de juillet 2011**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par M. Daniel Roy et par Mme Aline Ménard;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

**2011-07-176** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2011, au montant de 31 130,53 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 112 644,06 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2011.

---

Valérie Cloutier, Adm. A  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

### **2.2 Engagements de crédits juillet 2011**

**2011-07-177** Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **1. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

Description	Montant	Budget
Radio de communication	555.52 \$ incluant taxes	Immobilisation Radio- communication (taxe immobilisation)

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **2.3 Dépôt des états financiers semestriels au 31 mai 2011**

Le conseil accepte le dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses en date du 31 mai 2011 préparés par madame Valérie Cloutier, directrice-générale et secrétaire-trésorière tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Résolution pour contrat et demande CPTAQ - Localisation borne fontaine sèche, 1<sup>er</sup> Rang Price**

**ATTENDU QUE** le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l'installation d'une borne-fontaine sèche dans le secteur du 1<sup>er</sup> rang Price;

**ATTENDU QUE** la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins;

**ATTENDU QUE** la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

**ATTENDU QUE** la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

**ATTENDU QUE** la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

**ATTENDU QUE** la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

**2011-07-178**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que ce conseil :

- approuve la demande d'autorisation, l'aliénation, le lotissement et l'utilisation autre que l'agriculture sur le lot 339-p, du 1<sup>er</sup> rang Price, paroisse de St-Ubalde;

- autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe, à signer la demande d'autorisation et la déposer auprès de la CPTAQ;
- autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat pour la cession par la Ferme Galycy dudit terrain pour la somme de 1 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **3.2 Engagement Patrick Bureau, pompier volontaire**

**CONSIDÉRANT** que M. Patrick Bureau détient la formation de pompier 1;

**CONSIDÉRANT** que M. Bureau est maintenant domicilié sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**2011-07-179**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Daniel Roy et résolu d'autoriser l'embauche de M. Patrick Bureau en tant que pompier volontaire pour le service des incendies de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Entériner paiement subvention aide au déneigement chemin du Lac-Veillet nord et sud**

**CONSIDÉRANT** la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**CONSIDÉRANT** qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

**CONSIDÉRANT** les demandes soumises par différentes associations de propriétaires ;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs ont soumis toutes les pièces justificatives à leur demande ;

**2011-07-180**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu d'accepter les demandes et de déboursier les sommes suivantes selon la politique de déneigement des chemins :

- Chemin Lac-Veillet nord, Association des Francs Amis représenté par M. Guy Marcouiller, la somme de 1 140 \$ ;
- Chemin Lac-Veillet sud, Association des propriétaires du lac Veillet représenté par M. Jean-Charles Godbout, la somme de 1 767 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **4.2 Réclamation - 681 rue St-Alphonse**

**CONSIDÉRANT** les travaux en urgence sur le réseau pluvial au coin de la rue Lavallée et Saint-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics a dû brancher une pompe électrique chez un citoyen;

**CONSIDÉRANT** le calcul de l'électricité consommée qui équivaut à 1,495 kWh pour une période de 12 heures;

**CONSIDÉRANT** que le tarif commercial est au taux de 0.0082 \$ par kWh et que le tarif résidentiel est au taux de 0.00751 \$ par kWh.

**2011-07-181**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le remboursement d'une somme de 1,58 \$ à la demanderesse couvrant les frais de consommation d'électricité pour des travaux effectués en urgence selon le taux payé par la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **4.3 Entretien des véhicules – Démission**

**2011-07-182**

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Lise Méthot et résolu d'accepter la démission de M. Éric Marcotte pour les opérations d'entretien des véhicules.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Demande de dérogation mineure, 5, chemin du Chevreuil**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2011-0101 soumise par monsieur Jean-Pierre Corbin en mai 2011 et concernant la propriété du 5, chemin du Chevreuil. Cette demande vise l'abaissement de la marge de recul avant à 7,58 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment principal en vertu de l'article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis 2011-06-04, adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée conditionnellement à l'interdiction d'installer une chambre à coucher dans la partie existante sans modification de l'installation septique tel que prescrit par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil,

**CONSIDÉRANT** que l'installation septique actuelle est conforme pour une chambre à coucher;

**2011-07-183**

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Aline Ménard, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2011-0101, présentée par monsieur Jean-Pierre Corbin concernant la propriété du 5, chemin du Chevreuil.

De plus, il est résolu d'interdire l'installation d'une chambre à coucher dans la partie existante sans modification de l'installation septique tel que prescrit

par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Établissement de servitudes contrat – 2333-5276 Québec Inc**

**CONSIDÉRANT** l'entente pour le transfert de terrain appartenant à la Compagnie 2333-5276 Québec inc. pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées tel que décrit dans la description technique de Maurice Champagne, a.g. portant la minute 4735 du dossier 32 26-2, datée du 12 mai 2010 autorisée par la résolution 2011-06-146;

**CONSIDÉRANT** que le résidu de terrain de la compagnie devient enclavé pour la portion débutant au lot 29-p;

**2011-07-184**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Daniel Roy, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une servitude de passage à la compagnie 2333-5276 Québec inc. à partir de la rue Principale jusqu'au lot 29-p, **tel que présenté**. Tout entretien supplémentaire et/ou toute amélioration/construction dans l'emprise de la servitude nécessaires aux besoins de la compagnie, sera aux frais de cette dernière incluant la protection de l'émissaire. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à cette servitude.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Autorisation signature de contrat – Transaction Abitibi-Consolidated pour accès au lac du Missionnaire – Correction résolution 2011-06-157**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-06-157;

**CONSIDÉRANT** qu'Abitibi-Consolidated cède également le terrain portant le matricule 8093-87-2779;

**2011-07-185**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Lise Méthot et résolu

- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la transaction avec Abitibi-Consolidated pour le terrain du débarcadère en bordure du lac du Missionnaire sud, soit une partie du lot 160 du rang V Price, de la paroisse de St-Rémi, matricule 8093-65-2271, ainsi qu'un accès aux propriétés portant les numéros civiques 10, 20 et 30, chemin du lac-du-Missionnaire, soit une partie du lot 159 et 160 du même rang, matricule 8093-87-2779. Le prix de vente équivaut au solde de taxes impayées au jour de la signature pour ces matricules.

- de confirmer que le matricule 8093-87-2779 demeure un chemin privé, dont l'entretien est à la charge des bénéficiaires;

- que la présente résolution annule et remplace la résolution 2011-06-157.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.4 Versements des paiements contrat d'entretien du parc Julien-Rivard**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-06-158 accordant le contrat d'entretien du parc Julien-Rivard;

**2011-07-186**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'entériner le contrat signé avec Les Cultures Tournesol inc. incluant la modification, soit le paiement annuel en 4 versements au lieu de 2 pour l'entretien du parc Julien-Rivard pour 2011 et 2012.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.5 Demande CPTAQ – Garage Gaston Champagne.**

**CONSIDÉRANT** la réponse de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPATQ) indiquant que la demande de M. Gaston Champagne au dossier 372162 est irrecevable car la demande doit être traitée comme une demande d'exclusion de la zone agricole plutôt qu'une demande d'utilisation autre que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'exclusion de la zone agricole doit être déposée par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-03-068 appuyant le projet sur les lots 14-p et 22-p, rang 1 Price appartenant à M. Gaston Champagne;

**CONSIDÉRANT** la demande de M. Gaston Champagne du 3 mai 2011 confirmant qu'il désire toujours réaliser son projet pour les besoins de son commerce et qu'il demande à la municipalité de faire les démarches d'exclusion auprès de la CPTAQ;

**2011-07-187**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Daniel Roy et résolu

- que ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à déposer la demande d'exclusion à la zone agricole pour les lots 14-p et 22-p du rang 1 Price auprès de la CPTAQ et à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.
- que les frais encourus par la municipalité relativement à cette demande soient à la charge de Monsieur Gaston Champagne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1 Demande Rallye Lac-aux-Sables**

**ATTENDU QUE** le Rallye Lac-aux-Sables est un événement à sa 4<sup>e</sup> présentation qui aura lieu du 12 août au 14 août 2011;

**2011-07-188**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'accepter les demandes du 14 juin 2011 faites par les coordonateurs du Rallye Lac-aux-Sables, soient :

- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement;
- deux (2) autres pompiers prêts à intervenir, en habit, avec extincteurs à poudre et une pompe, en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur;
- deux (2) premiers répondants pour la voiture de fermeture;
- l'utilisation d'une camionnette du service des travaux publics par les premiers répondants;
- l'utilisation du stationnement du parc de la Pointe du Vieux-Moulin pour la zone de ravitaillement. Considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination;

- d'autoriser la demande à la Ville de St-Tite pour l'emprunt de 20 barrières de métal;
- l'utilisation (**sans frais**) de la salle municipale de Lac-aux-Sables pour l'inscription des compétiteurs, vendredi le 12 août, de 17h à 21h et le 13 août, pour le centre des opérations (logistique), le souper et la présentation des vainqueurs.
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion et/ou vente et consommation de boissons alcoolisées et défrayer les coûts relatifs à ces permis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Demande Appartenance Mauricie**

**2011-07-189**

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'acheter d'Appartenance Mauricie, 25 calendriers historiques 2012 portant sur le sport en Mauricie pour un montant total de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **6.3 Colloque Villes et Villages en santé**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables est membres du Réseau québécois de Villes et Villages en Santé;

**CONSIDÉRANT** que les formations au Réseau Villes et villages en santé sont prévues au plan d'actions 2011;

**2011-07-190**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil autorise l'inscription de madame Aline Ménard au Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en Santé qui se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 à Sherbrooke. Les frais d'inscription (255 \$) et de séjour seront à la charge de la Municipalité.

Daniel Roy s'enregistre contre la proposition

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

#### **7.1.1 Club Quad Rive-Nord**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière du Club Quad Rive-Nord vise une période de 2 ans soit 2011-2012 et 2012-2013;

**2011-07-191**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil accorde une aide financière de 175\$ à Club Quad Rive Nord pour une publicité de la Municipalité, format carte d'affaire, sur la carte des sentiers du Club édition 2011-2013.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.2 Demande feux d'artifice 511, rue St-Alphonse**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements 2003-409 et 2007-464;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur aura préalablement présenté au Service d'incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'il entend mettre en place;

**2011-07-192**

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise la tenue de feux d'artifice, samedi le 23 juillet 2011, au 511, rue Saint-Alphonse sous réserve de l'émission du permis de brûlage.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.3 Demande ARPLAS Journée du 30 juillet**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal priorise la mise en place de mesures préservant la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif en environnement a suggéré la mise en place d'une journée favorisant l'utilisation des embarcations à « propulsion humaine »;

**CONSIDÉRANT** que l'association des résidents pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS) organise une journée « Canot/Kayak » ;

**2011-07-193**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil autorise pour le 30 juillet 2011 :

- l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin par l'ARPLAS pour la tenue d'un dîner aux hot-dog, le 30 juillet 2011, lors d'une journée « Canot/Kayak »;
- le stationnement gratuit pour l'activité au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;
- l'installation d'une tente (abri style petit chapiteau) pour les besoins du comité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.4 Appui municipalité de St-Cyprien-de-Napierville**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2011-06-1860 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville visant la prévision d'une halte garderie par la FQM lors de la tenue du congrès 2011;

**CONSIDÉRANT** que les jeunes et les femmes sont sous-représentés en politique municipale et que depuis quelques années; la Fédération Québécoise des Municipalités souligne l'importance de leur implication et de leur apport au sein de ce palier gouvernemental;

**CONSIDÉRANT** que pour les jeunes élus(es), il n'est pas toujours évident de confier leurs jeunes enfants à des proches durant 3 jours, sur semaine, pour se rendre à Québec assister au congrès annuel de la Fédération;

**2011-07-194**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la démarche de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville demandant à la FQM de prévoir un service de halte-garderie durant le prochain congrès

qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains au Centre des Congrès de Québec

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7.5 Varia**

### **7.5.1 Autorisation budget supplémentaire, Demande MDDEP – Parc industriel**

**CONSIDÉRANT** qu'un certificat d'autorisation du MDDEP est nécessaire pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le chemin du Lac-Huron

**CONSIDÉRANT** que le MDDEP exige que la demande soit signée par un ingénieur;

**CONSIDÉRANT** que la firme Pluritec par le biais de Michel Bérubé, ing a réalisé les plans nécessaires aux travaux

**2011-07-195**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu :

- d'autoriser Michel Bérubé, ing de la firme Pluritec à préparer, et signer la demande de certificat d'autorisation pour et au nom de la Municipalité de Lac-aux-Sables pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sur une longueur de 450 mètres sur le chemin du lac-Huron
- d'autoriser une enveloppe budgétaire approximative de 1000\$, taux horaire de 130\$/h

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7.6 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 20h42

Fin : 20h56

## **7.7 Levée de l'assemblée**

**2011-07-196**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la séance soit levée à 20 h 57.

---

M. Yvan Hamelin  
Maire

---

Valérie Cloutier Adm.A.  
Directrice-générale et  
Secrétaire-trésorière